

**BANQUE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE CENTRALE**

**ATELIER REGIONAL  
SUR  
LES MARCHES OBLIGATAIRES  
ET EMISSIONS DES TITRES PUBLICS**

**Allocution de Monsieur Antoine NKODIA  
Directeur Central des Etudes de la BEAC**

Libreville, du 18 au 19 février 2008

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation du Gabon,

Monsieur le Président de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale,

Mesdames et Messieurs les Représentants des institutions sous-régionales et internationales,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Autorités de Régulation des Marchés Financiers,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais avant tout, au nom du Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, Monsieur Philibert ANDZEMBE, qui n'a pas pu effectuer le déplacement de Libreville, du fait de contraintes de calendrier, remercier les organisateurs de cet atelier, et tout particulièrement le Président de la COSUMAF, pour y avoir convié la Banque Centrale.

Je voudrais également vous dire combien je suis heureux de participer, à côté d'éminents spécialistes et praticiens ici présents, à ces travaux.

Nous le savons tous, le développement d'un marché obligataire en général, et celui du marché des titres publics (bons et obligations du Trésor) en particulier, s'inscrit dans la problématique d'ensemble

d'approfondissement et de modernisation du système financier de notre Sous-région.

En effet, comme l'attestent la théorie économique et les faits empiriques, il existe un lien positif entre l'approfondissement du système financier et le développement économique, à travers la promotion de l'épargne financière et son orientation vers l'investissement tant privé que public, condition nécessaire de la croissance économique.

Les expériences d'autres régions du monde, notamment dans les pays du Maghreb et d'Asie, nous enseignent également que le développement des marchés obligataires, en particulier des titres publics, a souvent précédé, voire servi de catalyseur, à celui du marché des actions. C'est un enseignement à prendre en considération pour une bonne articulation de ces différents compartiments du Marché Financier Régional.

Ceci m'amène à souligner les enjeux du projet d'émission de titres publics à souscription libre, aussi bien pour la Banque Centrale, les Etats membres que pour les Investisseurs potentiels (Banques, Etablissements financiers, Autres investisseurs institutionnels, Ménages, etc). En ce qui concerne particulièrement la Banque Centrale, je me permettrai d'évoquer quatre principaux enjeux : i) améliorer l'efficacité de la politique monétaire dans le cadre d'une

politique d'open market qui verrait ainsi les conditions de sa mise en œuvre en partie réunies ; ii) contribuer au recyclage dans l'économie réelle des excédents actuels de liquidité des banques et des compagnies d'assurance ; iii) lever une partie des risques potentiels, en termes de pressions inflationnistes, inhérents au système de financement monétaire des Trésors ; iv) retenir dans la zone l'épargne locale qui a tendance à se délocaliser, du fait notamment de l'absence d'instruments de placements attractifs et sécurisés.

Après une longue période de maturation de ce projet sous l'impulsion de la Banque Centrale, plusieurs éléments tendent aujourd'hui à montrer que le moment est venu de le faire aboutir rapidement.

En *premier lieu*, après la crise financière des années 1997/1998, la plupart des Etats membres notamment pétroliers ont vu rétablir au cours de la période récente leur crédibilité financière et, partant, la qualité de leur signature, à la faveur des efforts entrepris dans la gestion des finances publiques, de la nette amélioration de la trésorerie publique, et des perspectives macroéconomiques favorables pour les années à venir.

En *second lieu*, le projet d'émission de titres publics à souscription libre constitue l'un des volets de la réforme des instruments de politique monétaire, avec en particulier la suppression

du mécanisme de financement monétaire des déficits publics et l'approfondissement du marché monétaire.

C'est pourquoi, parmi les douze recommandations principales du Forum sur la « Diversification économique et la Promotion de l'investissement non pétrolier en vue d'une Croissance forte et durable dans la CEMAC » qui s'est tenu en octobre dernier à Libreville, figure en bonne place la diversification des instruments et des modes de financement des économies de la Sous-région.

A cet égard, l'emprunt obligataire d'un montant de 100 milliards de FCFA de l'Etat Gabonais lancé en fin d'année 2007 constitue un signe encourageant et la voie à suivre pour les autres Etats membres de la Sous-région.

Dans ce contexte, nonobstant les progrès déjà accomplis, plusieurs défis restent à relever, parmi lesquels la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance ainsi que la poursuite de la consolidation des finances publiques.

La mise en place d'un cadre juridique et réglementaire efficient et sécurisé, tant au niveau sous-régional que national, s'avère également nécessaire. La BEAC, en tant que Banque de Règlement et l'un des acteurs pivots du système financier de la CEMAC, a initié plusieurs textes qui seront soumis dans tout les prochains mois pour

adoption aux instances compétentes de l'UMAC. Après l'accomplissement de toutes les diligences, notamment la phase de préparation de l'ensemble des acteurs, dont le contenu sera développé au cours de cet atelier, les adjudications des titres publics devraient pouvoir intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Sur ce projet d'importance, la BEAC reste ainsi à la disposition des Etats membres, pour les accompagner et les aider à mettre en œuvre dans les délais requis la réforme sur l'émission des titres publics à souscription libre.

Je vous remercie./-